Chanteloup les Bois

Mars-Avril 2023

Flash Infos n°233

Le mot de l'équipe municipale

Chères Cantelupiennes, chers Cantelupiens

Ce début de printemps nous offre de belles journées ensoleillées entrecoupées d'épisodes pluvieux. Bien que parfois soutenue, la pluie ne parvient pas à compenser un déficit hydrique déjà avéré et les premiers arrêtés préfectoraux invitant chacun à faire preuve de mesure dans sa consommation d'eau sont déjà parus. Nous relayons auprès de vous ces recommandations pour limiter l'impact d'une sécheresse estivale quasiment inéluctable.

Pour l'équipe municipale, le printemps est le moment d'adopter le budget de l'année. Ce budget 2023 est contraint par une hausse des charges, notamment les dépenses énergétiques qui passent de 17000 € à 36000 €. Nous invitons donc les utilisateurs des salles municipales à faire preuve de discernement dans l'utilisation du chauffage.

Pour équilibrer le budget, le conseil municipal a voté une hausse modérée des taux des taxes locales, + 2%.

Cela nous permet de continuer à soutenir la vie associative et à accompagner les établissements scolaires. 73500 € sont dédiés à ces actions.

Enfin, le budget 2023 affiche la volonté de préserver des capacités d'investissement pour la réalisation d'équipements structurants. Ainsi 87000 € seront alloués à la construction d'un City Stade à la place de l'actuel terrain de basket.

Cet équipement sera autofinancé par la commune pour éviter de souscrire un quatrième emprunt bancaire dans un contexte de révision des taux à la hausse. Des aides financières seront sollicitées auprès de l'Agence du Sport et de l'Agglomération du Choletais, respectivement 60% et 20% du montant Hors Taxes du projet.

Nous espérons voir la réalisation de ce City Stade d'ici la fin du troisième trimestre 2023.

Nous souhaiterions porter à votre connaissance que la commune de Chanteloup-les-Bois devrait intégrer le deuxième lot de fermeture du réseau téléphonique cuivre par la société Orange.

Ce réseau de télécommunication historique, à base de câbles en cuivre, permet d'accéder au téléphone fixe et à internet via l'ADSL. Orange, propriétaire du réseau cuivre, a annoncé fin 2019 sa volonté de fermer techniquement son réseau cuivre progressivement entre 2023 et 2030 en avançant les arguments que ce réseau est plus sensible à l'humidité, est plus énergivore que la fibre optique et ne permet pas de répondre à la demande accrue des utilisateurs pour qui une connexion internet rapide est devenue indispensable.

Aussi, procédant progressivement par zones géographiques, Orange va interrompre les services utilisant le réseau cuivre, puis procéder au retrait physique des câbles. Les opérateurs de télécommunication ne pourront donc plus proposer les offres de téléphonie fixe et de connexion internet ADSL utilisant le réseau cuivre.

Pour notre commune, la procédure de fermeture devrait se dérouler sur une période de 30 mois, soit un arrêt total fixé à novembre 2025.

Avant cette échéance, tous les foyers désireux de bénéficier de services de téléphonie ou d'internet devront donc avoir souscrit un abonnement à la fibre optique auprès de l'opérateur commercial de leur choix.

Orange s'engage à ce que l'éligibilité à la fibre optique soit préalablement effective pour l'ensemble des usagers. Nous espérons donc que cela permettra à courte échéance un raccordement des derniers foyers encore non éligibles à la fibre optique.

Enfin, la commémoration du 8 mai 2023 sera organisée dans notre commune dans le cadre du regroupement des sections d'anciens combattants de Nuaillé, Trémentines, Vezins et Chanteloup-les-Bois. Le rendez-vous est fixé à 10h15 place Michel Creac'h pour la levée des couleurs.

Tous les habitants sont invités à se joindre à cette manifestation qui perpétue notre devoir de mémoire envers ceux qui ont combattu pour notre pays.

Bonne lecture à tous,
L'équipe municipale

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 12 janvier 2023.

M. le Maire propose au conseil :

- d'ajouter à l'ordre du jour une délibération, suite aux remarques formulées par le contrôle de légalité concernant la délibération n°2023-02 du 12 janvier 2023 sur les termes de celle-ci qui prêtent à confusion. En effet, il y a lieu de reprendre une délibération spéciale pour que le conseil municipal décide « d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en application de l'article L. 1612-1 du CGCT » avant l'adoption du budget 2023 pour faire l'acquisition d'un lave-vaisselle

Le Conseil Municipal approuve l'ajout de cette délibération à l'unanimité des votants.

I – DELIBERATION SPECIALE « AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1612-1 DU CGCT » AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2023 POUR FAIRE L'ACQUISITION D'UN LAVE-VAISSELLE

Afin de faire l'acquisition rapide d'un lave-vaisselle neuf en remplacement de l'ancien hors-service, il est proposé au conseil municipal***, en application de l'article L. 1612-1 du CGCT****, « d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »* avant l'adoption du budget primitif 2023 de la commune et ainsi d'ouvrir les crédits au chapitre 21 - compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour un montant de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, *en application de l'article L. 1612-1 du CGCT, « d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »* avant l'adoption du budget primitif 2023 de la commune et ainsi d'ouvrir les crédits au chapitre 21 - compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour un montant de 3 000 €.

Cette somme est prévue pour faire l'acquisition d'un lave-vaisselle de marque Ecomax by Hobart Modèle F504-10B.

La présente délibération rapporte la délibération n°2023-02 du 12 janvier 2023

II – DELIBERATION POUR CONTRAT ANNUEL AVEC LA SOCIETE DE NETTOYAGE ACTIONNET POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

Suite au départ en retraite d'un adjoint technique en charge de l'entretien des locaux communaux au 1er mars 2023, il est proposé au conseil municipal de contractualiser avec une société de nettoyage, dès la fin février 2023.
Plusieurs propositions ont été étudiées et il s'avère que la société ACTIONNET est la mieux disante pour réaliser cette prestation.

Les conditions de ce contrat sont les suivantes :

- Contrat annuel renouvelable par tacite reconduction
- Fréquence des passages :
  - 2 interventions par semaine pour la Mairie et la Maison Commune des Loisirs
  - 1 intervention par semaine pour la Maison des Associations

Ceci pour un montant mensuel de 1 216.80 € TTC soit 14 601.60 € TTC par an.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le contrat annuel proposé par la société ACTIONNET « La Croix aux Bœufs » SAINT GEORGES DES GARDES -49120 – CHEMILLE EN ANJOU pour un montant de 1 216.80 €TTC mensuel soit 14 601.60 € TTC par an
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat annuel correspondant.

D'autres prestations non comprises dans ce contrat sont envisagées avec la même société pour le nettoyage de printemps de la salle de la Grande Fontaine avant mise en location et pour le nettoyage des vitres de tous les bâtiments communaux pour un montant de 1 423.20 € TTC .

III – DELIBERATION POUR ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DES HORAIRES D'EXTINCTION ET PASSAGE EN TEMPORAIRE DES POINTS LUMINEUX PERMANENTS

En raison de la forte augmentation des coûts d'électricité notamment ceux liés à l'éclairage public, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les modifications suivantes concernant l'éclairage public sur la commune :

- Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public :
    - Extinction à **20 h 30** au lieu de 21 h 45 actuellement

- Transformation des 2 points lumineux permanents en points lumineux temporaires :
    - Parking Espace Gérard Fauconnier
    - Esplanade/Square Emilienne Legeay

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de faire procéder, par le SIEML, aux modifications suivantes concernant l'éclairage public sur la commune :

- Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public :
    - Extinction à **20 h 30** au lieu de 21 h 45 actuellement

- Transformation des 2 points lumineux permanents en points lumineux temporaires :
    - Parking Espace Gérard Fauconnier
    - Esplanade/Square Emilienne Legeay

Ces modifications ne seront réalisées qu'en avril probablement, lors de la venue du SIEML pour des opérations de maintenance, ceci afin d'éviter des surcoûts occasionnés par un déplacement spécifique.

IV – QUESTIONS DIVERSES

1– Groupement d'achat d'électricité avec l'ADC
Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier de l'Agglomération du Choletais informant les communes que le groupement de commandes pour la fourniture d'électricité dont elle assure la coordination s'achèvera le 31 décembre 2023. L'Agglomération du Choletais a décidé de mettre fin au groupement de commande après cette échéance et invite ses membres à intégrer le groupement de commandes du SIEML.
Des compléments d'informations ont été demandés auprès de Madame CRETIENEAU pour le marché du SIEML.

2– Assemblée Générale du Cercle
L'Association Le Cercle invite l'ensemble du conseil municipal à son assemblée générale le dimanche 19 février 2023 à 10 h 15 à la MCL

3 – Voiries communale et communautaire
Il est évoqué des problèmes de dégradations de chemins communaux notamment au lieudit « Les Fenêtres ».
Par ailleurs, M. François AUDOUIN de l'ADC est venu sur la commune pour voir sur place, avec Michel Leblanc, les travaux à programmer éventuellement (Chemin du Petit Breil). Un devis doit être transmis par l'entreprise Tisserond. Il a été également constaté des busages défectueux à refaire à plusieurs endroits de la commune. A voir en commission Aménagements

4 – Problèmes Chasse à courre
Des problèmes importants dûs à la chasse à courre à Chanteloup sont relatés :
- Problèmes de circulation
- Intrusion sur des terrains privés
- Dégradations sur les parcelles exploitées par les agriculteurs

Il serait peut-être judicieux de se pencher sur ce problème pour y apporter des solutions et éviter des débordements…

5 – Commission Aménagements – Patrice MERLET
- Clôture « Champ des Vignes »
  Réception d'un devis de l'entreprise BOUCHET pour 3 304.00 € TTC pour une clôture en piquets de châtaignier et grillage d'1 m 50 à comparer avec un devis reçu l'an dernier plus élevé mais chiffré avec des piquets en acacia.

6– Commission « Communication-Economie-Vie Associative » – Jean-Claude POIRON
- Organisation du 8 mai 2023 à Chanteloup-les-Bois
  Appel aux conseillers municipaux pour aider au déroulement et association de l'école dans cet événement : la directrice a déjà été contactée et y est favorable

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 9 février 2023.

M. le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour trois délibérations en lien avec le vote du budget primitif 2023 :

- Vote de la participation communale 2023 pour le contrat d'association entre l'école St Jean Bosco et l'Etat
- Vote des subventions allouées à l'OGEC de l'école St Jean Bosco pour l'année 2023
- Vote des subventions aux associations hors école pour l'année 2023

Le Conseil Municipal approuve l'ajout de ces délibérations à l'unanimité des votants.

I – SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHE PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ENERGIE

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 ;

Vu le Code de l'Énergie ;

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1er janvier 2024.

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur.

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération ;
- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune.

II - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE 2022 POUR LE LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER

Après présentation par le Maire des résultats à fin 2022, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au budget primitif 2023.

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2021)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
INVEST	35 913.61 €	18 561.24 €	54 474.85 €
FONCT	- 59 407.31 €	1 782.28 €	-57 625.03 €
TOTAL	**-23 493.70 €**	**20 343.52 €**	**-3 150.18 €**

III - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE 2022 POUR LA COMMUNE DE CHANTELOUP-LES-BOIS ET AFFECTATION DE CEUX-CI

Après présentation par M. le Maire des résultats à fin 2022, constatant les montants suivants :

	RESULTAT 2021	VIREMENT A L'INVEST. en 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
INVEST.	-49 579.83 €		-16 057.61 €	-13 622 €	-79 259.44 €
FONCT.	111 889.12 €	36 889.12 €	54 208.69 €		129 208.69 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre ceux-ci par anticipation au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé comme suit :
79 259.44 € versés à la section d'investissement pour combler le déficit et affectés en recettes d'investissement au compte 1068,
49 949.25 € repris en recettes de fonctionnement au compte 002.
Ceci afin de financer des investissements communaux prévus au budget de 2023.

IV - VOTE DU MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2023 POUR LE CONTRAT D'ASSOCIATION ENTRE L'ECOLE PRIVEE ST JEAN BOSCO ET L'ETAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat d'association n°122 a été signé entre l'Etat et l'école privée mixte « Saint Jean Bosco » située 1, rue de la Grande Fontaine à Chanteloup les Bois, à compter de l'année scolaire 2006-2007.
Dans un contrat d'association, la participation de la commune est obligatoire et prend le nom de forfait communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe par 13 voix pour et 2 abstentions : le montant de la participation communale pour 2023 à 49 500 €.

Ce montant est déterminé sur la base d'un versement de 1 100 € par élève pour un total de 45 élèves. Le même montant est appliqué aux élèves de maternelle et aux élèves de primaire. Les modalités de versement sous la forme d'un forfait communal versé par quart tous les trimestres de l'année civile, avec production par l'OGEC du compte de fonctionnement annuel lors du dernier versement. La dépense sera prélevée à l'article 6558 de la section de fonctionnement du budget primitif de 2023.

V- VOTE DES SUBVENTIONS 2023 A L'OGEC DE L'ECOLE ST JEAN BOSCO DE CHANTELOUP LES BOIS

Considérant que l'OGEC assure la gestion de la cantine et de la périscolaire des élèves scolarisés à l'école St Jean Bosco de Chanteloup-les-Bois, il est proposé de lui verser des subventions communales.

Le Conseil Municipal vote par 14 voix pour et 1 abstention :
Une subvention à la périscolaire d'un montant de 200 € pour un an, versée en avril 2023.
Une subvention à la cantine d'un montant de 5 500 € pour l'année 2023. Cette somme sera versée par quart toutes les fins de trimestre, à terme échu (soit début avril, juillet, octobre et janvier N+1)
Une subvention de 7 € par élève, soient 45 x 7 = 315 € est également attribuée au titre du voyage scolaire organisé au cours de l'année. Cette somme sera versée en avril 2023.
Toutes ces dépenses seront prélevées à l'article 65748 du budget primitif 2023.

VI – VOTE DES SUBVENTIONS HORS ECOLE 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes et décide de les imputer au compte 65748 du budget primitif 2023 :

ASSOCIATIONS	TOTAL
COMITE DES FETES	1400 €
CLUB DE LA FORESTIERE	200 €
GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES	200 €
PHOTO-CLUB	250 €
BIBLIOTHEQUE	1470 €
ART FLORAL	250 €
EVEIL SPORTIF	260 €
ASSISTANTES MATERNELLES - MATINEES RECREATIVES	150 €
ADMR (L'OREE DES BOIS)	200 €
DON DU SANG	120 €
TOTAL	**4500 €**

VII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER

Après présentation faite par le Maire du projet de budget primitif 2023 pour le lotissement le Hameau de l'Echalier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par chapitre, le budget primitif 2023 du lotissement le Hameau de l'Echalier arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 84 157.59 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes : 80 197.41 €

VIII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE DE CHANTELOUP-LES-BOIS

Après présentation faite par le Maire du projet de budget primitif 2023 élaboré avec la commission des finances, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2023 de la commune par chapitre, et arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 447 496.25 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes : 217 720.69 €

IX – QUESTIONS DIVERSES

1– Fermeture du réseau cuivre

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Chanteloup-les-Bois devrait intégrer le deuxième lot de fermeture du réseau téléphonique cuivre par la société Orange. Une réunion d'information des collectivités concernées (7 dans le Maine-et-Loire) a eu lieu le 3 mars en présence de représentants d'Orange et d'élus des communes. La procédure de fermeture devrait se dérouler sur une période de 30 mois, soit un arrêt total fixé à novembre 2025. Avant cette échéance, tous les foyers désireux de bénéficier de services de téléphonie ou d'internet devront avoir souscrit un abonnement à la fibre optique auprès de l'opérateur commercial de leur choix. Orange s'engage à ce que l'éligibilité à la fibre optique soit préalablement effective pour l'ensemble des usagers.

2- Projet d'aménagement de la Grande Fontaine

Dans le cadre des réflexions menées sur l'aménagement des sites de la Grande Fontaine, le maire et les adjoints vont rencontrer les élus et les services de la commune de Marigné, dans le segréen. Dans cette commune, de la même taille que Chanteloup-les-Bois, l'équipe municipale a mené un projet comparable à celui de la Grande Fontaine et pourra partager son expérience.

3- Commission culture de l'ADC

Corinne DUWATTEZ informe le conseil que la commission culture de l'Agglomération du Choletais a procédé aux arbitrages suite aux souhaits formulés par les différentes communes désireuses d'accueillir un événement culturel dans le cadre du programme Itinérances. Pour la saison 3, Chanteloup se voit attribuer l'animation *Baludik*. Il s'agit d'un jeu de piste numérique, sur application smartphone, se déroulant en différents lieux de la commune.

4- Fissuration d'habitations

Chantal GIRARD demande si la mairie a été informée de l'existence de maisons d'habitation endommagées (fissures murales) suite à l'épisode de sécheresse de 2022. M. le Maire répond qu'à sa connaissance aucun signalement n'a été fait. Il conviendrait de se rapprocher de la préfecture, structure en charge des arrêtés de catastrophes naturelles permettant de bénéficier d'aides à la prise en charge d'éventuelles réparations.

5- Chauffe-eau de la Maison des Associations

Patrice MERLET informe le conseil municipal que le chauffe-eau de la Maison des Associations, défectueux, sera remplacé au cours de la semaine 11. Dans le même temps, l'intervenant procédera au remplacement de la pompe de relevage des eaux usées située à côté du bureau de l'atelier communal et qui se trouve hors service.

6- City Stade

Dans la perspective de réaliser cette année un City Stade en lieu et place de l'actuel terrain de basket, Patrice MERLET a rencontré une représentante commerciale de l'entreprise Agorespace, fabricant français, et échangé sur le projet des élus. Un devis doit être communiqué sous 15 jours à la municipalité.

7-Entretien du cimetière

L'agent communal en charge de l'entretien du cimetière est en arrêt maladie jusqu'à la fin du mois de mars. A l'approche des rameaux, période de fréquentation accrue du cimetière, Jean-Claude POIRON propose aux conseillers, ainsi qu'à tout autre volontaire, de participer à deux matinées citoyennes de nettoyage du cimetière.
Ces matinées de nettoyage se tiendront le samedi 18 et le samedi 25 mars, à 8h30.

8 –Groupe fleurissement

Un groupe fleurissement (Adèle HALLOPE, Yannick CHAUVEAU, Jean-Michel GARNIER) existe au sein de la commission Aménagements et est force de propositions pour les plantations à mettre en œuvre au cours de l'année.
Le groupe fleurissement s'interroge sur la pertinence de renouveler la mise en place de jardinières aux fenêtres des bâtiments communaux dans un contexte de restrictions hydriques prévisibles pour l'été prochain. Le groupe propose comme alternative d'embellir les bâtiments au moyen de compositions florales pérennes à base de matériaux divers (fer, vis, grillage, etc..). Des exemples issus de sites internet ont été présentés aux conseillers qui ont émis un avis favorable à cette proposition du groupe fleurissement.

SCAN ME

Ecole St Jean Bosco

Petite rétrospective des mois de mars et d'avril 😊

L'Afrique

Depuis le retour des vacances de février, les élèves continuent leur voyage autour du monde avec la découverte de l'Afrique. Ils ont notamment étudié les animaux, coutumes, instruments… de ce nouveau continent. Leurs productions artistiques se sont également orientées vers les couleurs et paysages africains.

Le carnaval

Le vendredi 17 mars, l'école a vécu une belle journée de fête : Pirates, princesses, chevaliers et autres supers héros ont colorés les classes pour vivre des moments de partage. Le matin, les enfants ont vécu le carnaval dans les classes pour ensuite se réunir l'après-midi autour d'ateliers : décorations de masques, réalisation de crêpes et percussions corporelles ont alors animés la fin de journée.

Les portes ouvertes

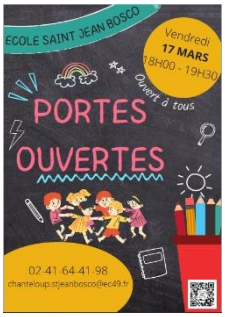

Le vendredi 17 mars, l'école a ouvert ses portes aux familles. Petits et grands étaient invités à découvrir l'école, ses habitudes et spécificités.
Cet évènement fut également l'occasion pour les futurs élèves, notamment de Petite Section, de découvrir leur école afin de préparer au mieux leur rentrée.

La visite, agrémentée, par des panneaux photos, s'est terminée en beauté grâce aux crêpes et jus de pomme proposés par l'APEL.

Il est toujours possible d'inscrire les enfants pour la rentrée prochaine, n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Vente de viennoiseries

A l'initiative de l'APEL, les élèves de l'école ont organisé une vente de viennoiseries afin de récolter des fonds pour les futurs voyages scolaires. Le samedi 25 mars, les familles, voisins et amis ont pu récupérer leurs commandes à l'école pour une délicieuse dégustation.

La patinoire

Tous les jeudis, du 9 mars au 13 avril, les enfants de Grande Section, CP et CE1 se sont rendus à la patinoire. Avec l'aide des moniteurs, de Glisseo, ils ont appris à patiner, se sont initier à la pratique du hockey et ont essayer de mettre en place quelques figures (glissades en arrière, en tournant sur soi-même…).

Le carême

Au cours des quelques semaines avant Pâques, les enfants de l'école se sont réunis pour vivre les temps forts du carême. Par la diffusion de courtes vidéo, dessins animés, histoires lues, les enfants ont réfléchi au sens du carême.

Enfin, le jeudi 6 avril, nous nous sommes réunis à l'église pour vivre la célébration de Pâques accompagnés par le Père Maurice.

Les plantations

Vendredi 7 avril, Aurélie Gonnord, présidente de l'APEL a proposé aux enfants d'embellir la cour de récréation et de lui donner un air printanier à l'aide de quelques plantations. Petits et grands ont gratté, semé et planté des fleurs qui viendront bientôt embellir nos espaces extérieurs. Ils vont maintenant pouvoir les bichonner !

Marché de printemps le samedi 13 mai

L'APEL est en pleine préparation du marché de printemps.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 13 mai de 8h30 à 12h30 à la MCL.

Vous pourrez y trouver des producteurs et artisans locaux : plants de fleurs, fruits et légumes ; viande ; miel ; saucissons ; bières ; jus de pommes ; œufs ; savons ; fruits et légumes ; bijoux et bien d'autres vous attendent sur place !

Comité des fêtes
CHANTELOUP LES BOIS

Retour sur le concours de palets
Assemblée générale du comité et Recrutement
Feu de la Saint Jean

Retour sur le concours de palets

Lors du concours de palets du vendredi 24 mars, le Comité des fêtes est heureux d'avoir pu accueillir trente équipes à la Maison commune des loisirs de Chanteloup-les-Bois.
A l'issue des cinq parties prévues, la victoire est revenue à Thomas Brémond et Maxime Goujon devant Kévin et Kilian Pasquier, suivis de Jordan et Jacky Poudray. Paul Cesbron et Mattéo Biraud sont les meilleurs jeunes à la 19e place.
Les premières joueuses du classement apparaissent aux 14e (Marie-Annick Chesnaye) et 17e places (Nicole Bourdeille).
Le comité souhaite féliciter l'ensemble des participants en espérant vous revoir l'année prochaine !

Assemblée générale

Le comité des fêtes organisera son assemblée générale le vendredi 05 mai à 19h30 au local du comité situé derrière la maison des associations.

Recrutement

Vous êtes Cantelupien(ne), vous aimez travailler en équipe, vous avez du temps à consacrer pour l'animation de notre beau Village, n'attendez plus et rejoignez le Comité des Fêtes dont la vocation première est de rassembler les habitants du village, toutes générations confondues, autour de divers événements festifs.
Pour cela rien de plus simple ! Venez assister à l'assemblée générale du 05/05/2023, en cas d'indisponibilité, vous pouvez nous contacter par mail sur l'adresse suivante : "cdf.chanteloup.les.bois@gmail.com" ou par Facebook @Comité Chanteloup Les Bois.

Feu de la Saint Jean

Le feu de la Saint Jean se déroulera le samedi 27 mai 2023 au stade de la grande fontaine à partir de 19h avec une entrée gratuite.
Cette année, l'animation musicale sera assurée par l'Orchestre d'Harmonie Yzernay autour de laquelle un repas convivial sera proposé.
Le menu sera composé d'une paëlla, d'un fromage, d'un dessert et d'un café au prix de 15€ pour une part adulte et 8€ pour un enfant de moins de 10 ans. La réservation du repas est à réaliser avant le 18 mai par mail, par Messenger sur le compte Facebook du comité ou par téléphone avec Anne-Laure au 06.72.80.74.49 ou Thibault au 07.70.35.61.04
Une buvette et une restauration rapide seront également présentes sur place.
Le traditionnel brûlot ainsi que le feu d'artifice seront réalisés avant d'entamer une fin de soirée animée.

À très vite,

Le Comité des Fêtes.

FEU DE LA SAINT JEAN

SAMEDI 27 MAI 2023

CHANTELOUP LES BOIS

STADE DE LA GRANDE FONTAINE

ENTRÉE GRATUITE À PARTIR DE 19H

ORCHESTRE D'HARMONIE YZERNAY

BRULÔT DE LA SAINT JEAN

FEU D'ARTIFICE

SOIRÉE DANSANTE

MENU

PAËLLA

FROMAGE

DESSERT

CAFÉ

15 € ADULTE

8 € ENFANT -10 ANS

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

REPAS SUR RÉSERVATION AVANT LE 18 MAI

ANNE-LAURE 06 72 80 74 49 / THIBAULT 07 70 35 61 04

CDF.CHANTELOUP.LES.BOIS@GMAIL.COM

@COMITÉCHANTELOUPLESBOIS

Comité des fêtes

CHANTELOUP LES BOIS

Que se passe-t-il au bar associatif ?

Le bar associatif est ouvert à tous, le dimanche de 10h30 à 13h, sans adhésion.
Lieu de rencontres intergénérationnelles de notre village pour partager, profiter ensemble, papoter de tout ou…de rien, et à d'autres moments, occasionnellement, y suivre un évènement sportif sur grand écran !

Une fois par mois, un thème est proposé, mais pour mieux revivre ensemble ou pour compléter ces journées, l'idée d'un inter-quartier nous semble un bon début.
L'avenir nous fera sans doute aller plus loin dans cette idée de partage…

C'est ainsi qu'en 2023…

« LE BAR SE MET EN 4 »
pour votre quartier !

Mais pour quoi faire ? Juste le temps de se retrouver quelques heures pour échanger en toute convivialité

Pour qui ? Pour tous les Cantelupiens et Cantelupiennes

Mais avec qui ? Vos voisins, petits et grands, ceux que vous connaissez bien ou que vous ne connaissez pas encore

Où ? Au bar associatif situé près de la MCL, dans la cour de la mairie

Quand ? Nous avons retenu 4 dates

- 21 mai pour le quartier Nord/Ouest
- 25 juin pour le quartier Nord/Est
- 3 septembre pour le quartier Sud/Est
- 24 septembre pour le quartier Sud/Ouest

Comment ? Nos bénévoles passeront par quartier une quinzaine de jours avant l'évènement pour vous déposer un flyer vous permettant de bénéficier de 2 consommations offertes par foyer. Merci pour l'accueil que vous leur réserverez.

Que faire ? Rien à préparer… sinon vous laisser guider jusqu'au Bar Associatif

Au plaisir de vous voir… même sans attendre un de ces dimanches !

Les responsables du bar :
Marc Chesnaye & Claudine Merlet

QUELQUES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION LE CERCLE

Jean-Claude POIRON a souhaité passer le relais de la présidence du CERCLE. Les membres du conseil d'administration sont très reconnaissants du travail qu'il a fourni depuis 2014. Sa disponibilité, son écoute, sa créativité et son envie de développer l'association ont permis d'élargir et de pérenniser les activités malgré cette période de crise sanitaire que nous avons tous vécue.
Merci Jean –Claude.

J'ai accepté la présidence pour une année puisqu'il a été décidé que celle-ci serait désormais renouvelée tous les ans.
A la dernière Assemblée Générale, plusieurs idées ont été évoquées et nous souhaitons les mettre en place en 2023.

- **La création d'une page Facebook** : Afin de mieux communiquer sur les activités du Cercle, avec des moyens connus et pratiqués de tous, les réseaux sociaux sont une bonne solution. Une page Facebook a été créée sous le nom de : **LE CERCLE - CHANTELOUP LES BOIS**. Chaque responsable d'activité sera invité à la faire vivre par des infos, l'annonce d'évènements, des photos… Vous pouvez, dès maintenant, y accéder grâce à ce QR code
- **La création d'un logo** : L'association le Cercle n'a jamais eu de logo. Il nous semble intéressant d'avoir un signe distinctif pour la communication qui sera facilement identifiable (voir article)
- **« Le bar se met en quatre ! »** : A l'initiative du bar associatif, de nouvelles journées à thèmes vont être proposées. Dans le but de créer du lien, vous serez invités par quartier au cours de l'année 2023 (voir article)

Aujourd'hui, l'association le Cercle regroupe 12 activités :

Les sportives : L'Eveil sportif, la Gym adulte, la Danse en ligne, la Marche nordique et le Walking foot

Les culturelles : La Bibliothèque Chante'Lire, Eveil nature et le Relais Assistante Maternelle

Les récréatives : L'Art floral, Brin de cousette, Gourmets Gourmands et le Bar associatif

Toutes ces activités vous attendent selon vos envies et vos besoins mais sachez que le Cercle n'est pas fermé et que vos idées, vos propositions, seront les bienvenues pour la naissance d'activités nouvelles. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : cerclechanteloup@laposte.net
J'attire tout de même votre attention sur la pérennité de la Bibliothèque Chante'Lire. Malgré un fort pourcentage de lecteurs à Chanteloup les Bois, en comparaison aux autres communes de l'agglomération, la « survie » de la bibliothèque va devenir incertaine si de nouveaux bénévoles ne rejoignent pas la petite équipe encore présente. Comme le loisir et le sport, la culture est une raison d'exister de l'association le Cercle.

La culture n'est pas réservée aux grandes villes, prenons les moyens de l'amener et de la garder chez nous, c'était sans doute la motivation des femmes et des hommes qui ont œuvré pour la création de Chante'Lire dès 1997.
Avons-nous le droit de laisser tomber ? Evidemment, non ! La bibliothèque a besoin de compétences très diverses. Je suis sûr qu'à Chanteloup, vous êtes nombreux à pouvoir apporter un peu de votre temps pour que Chant'Lire perdure.
Bien sûr, la vie des associations communales et intercommunales est possible grâce à tous ; chaque Cantelupien peut en être acteur et compositeur.
N'hésitez pas à nous rejoindre !

Pour le conseil d'administration du Cercle : Joël MERLET 06.86.87.20.59

DEFI CREATIF !

Cantelupiens, Cantelupiennes, vous avez sûrement du talent, montrez-le !

L'Association Le Cercle a besoin d'un logo !

Le Cercle existe depuis 17 ans mais il n'y a jamais eu de logo. Les membres de l'association souhaitent faire appel à vous, habitants de Chanteloup les Bois, pour proposer vos idées.

Vous avez jusqu'au 10 juin pour envoyer votre maquette sur l'adresse mail du Cercle :
cerclechanteloup49@laposte.net

Le logo devra :

- être simple, sans trop de détail.

- être présenté dans une version noir et blanc et une version couleur. Une ou plusieurs de ces couleurs peuvent être utilisées : rouge, jaune, vert et blanc.

- être dessiné à main levée ou à l'aide d'un outil de dessin informatique.

A terme, ce logo devra pouvoir figurer sur un flyer, un courrier, sur les réseaux sociaux mais aussi sur des formats plus grand type affiche, banderole, tee-shirt ...

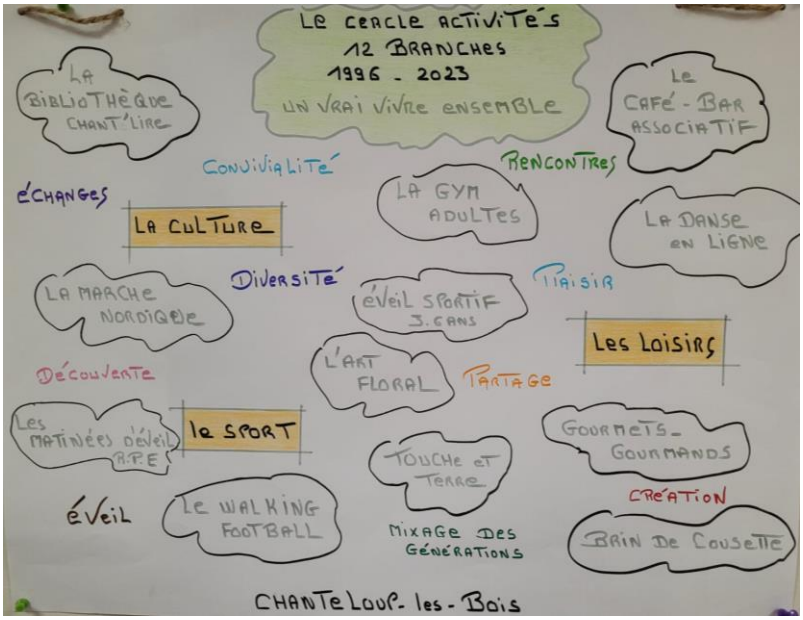

Pour vous donner un peu d'inspiration, rappelez-vous que la philosophie du Cercle, à travers les activités culturelles, sportives et de loisirs, est : le partage, l'inter-génération, la convivialité, les rencontres, le plaisir, la diversité, la découverte, la création, l'éveil et l'échange.

Les membres du CA choisiront, parmi les propositions, le logo qui leur convient le mieux. Ils se laissent la possibilité de mélanger plusieurs logos ainsi que de retravailler, avec vous, votre maquette.

A vos crayons !

Le conseil d'administration du cercle

MATINEES D'EVEIL DE CHANTELOUP LES BOIS

Pour qui ?

Pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un parent, d'une assistante maternelle ou d'un grand parent.

Que propose-t-on ?

Chaque enfant profite d'un espace de jeux et d'activités où il peut rencontrer d'autres enfants, il fait ses premiers pas à son rythme vers la sociabilisation.

Les adultes l'accompagnent dans son développement et peuvent lui proposer différentes activités.

C'est aussi l'occasion de se rencontrer et d'échanger dans un climat convivial.

Nous avons aussi des matinées avec le Relais Petite Enfance Chloro'fil de Nuaillé environ une fois par mois.

Horaire et lieux ?

Les heures d'ouverture sont actuellement de 9h30 à 11h30 chaque mardi (sauf vacances scolaires et jours fériés) à la maison des associations route de Vezins à Chanteloup Les Bois. Pour les matinées avec le RPE, c'est le jeudi de 10h à11h30 au même endroit.

Tarif de l'adhésion ?

L'adhésion est de 3 euros pour l'année scolaire.

Planning

Du 2 mai au 4 juillet 2023

Mardi 2 mai : puzzle, origami
Jeudi 4 mai : RPE jardin
Mardi 9 mai : pâte à modeler ou sortie poussettes
Mardi 16 mai : éveil du goût salé, sucré
Mardi 23 mai : bricolage fête des mères (argile)
Mardi 30 mai : jardinage, plantations

Jeudi 1 juin : REP éveil sensoriel
Mardi 6 juin : musique
Mardi 13 juin : bricolage fête des pères
Jeudi 15 juin : RPE jeux d'eau
Mardi 20 juin : jeux extérieurs
Mardi 27 juin : sortie poussettes

Mardi 4 juillet : gouter de fin d'année, parc

L'ART FLORAL

Notre activité se poursuit jusqu'à l'été.
Environ 10 cours par an, à 20h une fois par mois.
Notre équipe s'étoffe régulièrement avec de nouvelles adhérentes.
Nous sommes actuellement 17 à y participer régulièrement.
De temps en temps une personne vient nous voir et, sans manquer elle s'inscrit pour les cours qui suivent.

Voici quelques compositions du mois d'avril 2023

N 'hésitez pas à nous contacter si besoin

Marie-Annick Chesnaye tel 06.71.30.99.85. mail : ma.chesnaye@orange.fr
Patricia Samson tel 06.11.20.37.19. mail : jpsamson@wanadoo.fr

DANSE EN LIGNE

Voilà une nouvelle saison de terminée. Nous avons pu la mener à bien.

Chacun a pu suivre les vingt cours à son rythme au gré de ses empêchements.

Nous avons au cours de la saison pu inscrire un couple qui par le passé avait déjà participé aux cours de danse en ligne.

A l'issue du dernier cours, nous avons clos cette saison comme les précédentes par un plateau repas.
Nous comptons bien reprendre dès octobre voire fin septembre en fonction des dispositions de la salle.

Les responsables

CLUB LA FORESTIERE

Après avoir réussi notre concours de belote le 29 mars dernier où 84 équipes s'étaient réunies.

Le bureau remercie les adhérents qui, par leur présence, ont contribuer à la réussite de cette journée.

Voici venue l'heure de s'inscrire pour le repas de printemps qui aura lieu le mercredi 17 mai.

Quelques petits changements dans l'organisation de cette animation puisque pour réduire le coût, nous avons décidé de prendre l'installation du couvert sur les tables ainsi que le service à table. Nous aurons cependant un cuisinier pour préparer les assiettes.

Pour redistribuer une part du bénéfice, nous avons décidé de participer pour 4 € par personne. Ce qui conduit à diminuer le prix du repas de 28 à 18 €.

Par la suite il est prévu un après-midi jeux à l'initiative du CSI Chloro'fil le mercredi 14 juin de 14h30 à 17h30.

Le lendemain, jeudi 15 juin, chacun pourra participer à un pique-nique à Maulévrier. A cet effet, nous allons préparer un bulletin d'inscription sur lequel vous aurez tous les renseignements nécessaires sur l'organisation de cette animation. Nous vous le remettrons le jour du repas.

Le bureau

ETOILE CYCLISTE VEZINS-CHANTELOUP

La randonnée des « ETANGS ET FORET » s'est déroulée le dimanche 16 avril au départ de la M.C.L. de CHANTELOUP. Les 549 randonneurs pédestres et cyclotouristes ont bénéficié d'un temps magnifique et profité des premières fleurs dans la forêt, accompagné du chant des oiseaux.

Après trois années sans randonnée, le Club est ravi d'avoir pu satisfaire tous ses participants, et vous donne rendez-vous l'année prochaine au départ de VEZINS. Merci à tous.

DONNEUR DE SANG BENEVOLE

Lors de sa dernière réunion le conseil d 'administration a élu son nouveau bureau :

Présidente : Biraud Mireille

Vice-président : Ripoche Mickael

Secrétaire : Augereau Damien

Secrétaire adjoint : Body Etiennette

Trésorière : Blotière Cathy

Trésorier adjoint : Lenoir Norbert

Rappel : Prochaines collectes le mercredi 31 mai à Nuaillé et le jeudi 3 août à Vezins

Les aventures de Suzette
Ou la chronique du CLIC

Aujourd'hui, Suzette rencontre son amie Hélène au supermarché. Elle ne l'avait pas vue depuis ses vœux au mois de janvier et en profite pour prendre de ses nouvelles.

Hélène lui explique qu'elle se remet tout doucement d'une mauvaise grippe et que sa fille est venue aujourd'hui l'aider à faire du ménage, l'accompagner aux courses et lui préparer quelques petits plats.

Hélène avait rencontré le CLIC l'an passé pour se faire aider à la maison et connaître les aides financières possibles. Mais la coordinatrice lui avait expliqué qu'à 70 ans elle ne pouvait pas encore solliciter financièrement la CARSAT pour l'intervention d'une aide-ménagère.

A ces mots, Suzette lui annonce une bonne nouvelle lue dans la presse : depuis le 1er avril 2023, la CARSAT étudie les demandes d'aides pour tous les retraités à partir de 70 ans… et ce n'est pas un poisson d'Avril ! « N'hésite pas à rappeler la coordinatrice qui pourra faire la simulation sur le site internet de la CARSAT pour vérifier si tu es éligible ! ». Sur ces mots, la fille d'Hélène lui propose de l'aider dans cette démarche en regardant sur son ordinateur en rentrant.

…rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination)

- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) : réception uniquement sur RDV ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 14h00 à 17h00.
- uniquement sur rendez-vous à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagny)
- ou à domicile

Tél : 02.41.30.26.34
clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE DU LUNDI 15 MAI AU VENDREDI 19 MAI 2023

Horaires de la Mairie et de L'Agence Postale :
Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h
Le vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17 h 30
Mairie
1, route de Vezins
49340 CHANTELOUP LES BOIS
Tél 02 41 64 42 46
Email : mairie.chanteloup.les.bois@wanadoo.fr

Mairie
1 route de Vezins – 49340 CHANTELOUP-LES-BOIS
☎ : 02.41.64.42.46
✉ : mairie.chanteloup.les.bois@wanadoo.fr
Site : www.chantelouplesbois.fr

Le Choletais
L'audace pour réussir

AdC
Rue Saint Bonaventure
BP 62111
49300 CHOLET - ☎ : 02.44.09.25.00
✉ : contactagglo@choletagglomeration.fr